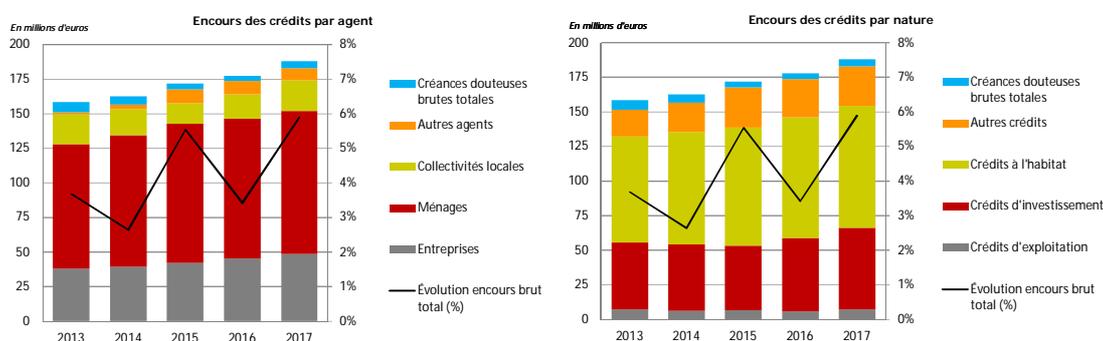


Le financement bancaire de l'économie en 2017

SYNTHÈSE

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon cherche depuis plusieurs années de nouveaux relais de croissance durable et à renforcer la part du secteur privé dans l'économie locale. La réalisation de ces objectifs dépend du bon financement de l'économie. L'insularité et l'isolement de l'archipel en font une économie tournée sur son marché local et portée par un secteur public très présent. Ce marché local semble proche de sa capacité d'absorption du fait des niveaux élevés de consommation intérieure et de commande publique qui rendent difficile l'anticipation d'une hausse durable de la demande. L'économie de l'archipel est caractérisée, fait unique pour les Outre-mer, par un excédent emploi-ressources : au 31 décembre 2017, le ratio « crédits à la clientèle/dépôts de la clientèle » s'établit à 81,9 % contre 108,9 % pour les DFA¹.



Au 31 décembre 2017, le financement de l'économie s'inscrit en hausse de 5,9 % (contre +3,4 % en 2016). Cette augmentation est principalement attribuable aux crédits d'investissement des collectivités locales (+24,3 %), aux crédits d'investissement des entreprises (+5,5 %) et aux crédits à la consommation des ménages (+9,1 %). Alors que les banques locales affichent un montant élevé de dépôts, les financements sont de plus en plus portés par les établissements de crédit non installés localement dont l'encours total brut a été multiplié par 10 en 2 ans. À l'inverse, l'encours total brut des établissements de la place marque le pas depuis 2 ans (+1,3 % en 2017 et -0,1 % en 2016). Malgré un taux de créances douteuses qui est le moins élevé des Outre-mer et qui est inférieur à celui observé sur la France entière, l'encours local des créances douteuses s'inscrit en nette hausse (+29,3 % sur un an) à 5,3 millions d'euros soit 3,1 % du total de l'encours (contre 5,2 % dans les DFA), faisant chuter le taux de provisionnement à 59,7 % (-15,4 points) qui se rapproche de celui des DFA (54,8 %).

Indicateurs clés

Conjoncture économique	SPM	France	Marché bancaire local	SPM	France entière
PIB en valeur (en millions d'euros)	240 (1)	2 198 (5)	Établissements de crédit installés localement	5	737 (7)
Dépenses de consommation des ménages (en millions d'euros)	147 (1)	1 142 (5)	Effectifs	47	404 001 (8)
Dépenses de consommation des administrations publiques (en millions d'euros)	124 (1)	523 (5)	Nombre de comptes ordinaires par habitant	1,32	1,25
Taux d'inflation	3,0% (2)	1,0% (6)	Nombre de cartes bancaires par habitant	1,00	1,05
Population	6 021 (3)	66 millions (5)	Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 006	1 797
Population active	3 178 (3)	31 millions (5)	Nombre d'habitants par DAB/GAB	1 509	1 144
Dont emploi public	46,3% (3)	29,0% (5)	Encours des crédits (millions d'euros)	172	2 750 198 (9)
Dont temps complet	82,4% (3)	81,2% (5)	Encours des dépôts (millions d'euros)	230	3 254 253 (9)
Taux de chômage	4,8% (4)	9,4% (6)	Taux créances douteuses	3,1%	3,3% (10)

(1) Source : Estimation du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2015 - IEDOM 2018

(2) 2017 - Source : Préfecture

(3) Source : Insee données de 2015 publiées le 26/06/2018

(4) 2017 - Moyenne annuelle (nombre de chômeurs catégorie A / population active)

(5) Insee 2015

(6) Insee 2017

(7) Total des EB agréés par l'ACPR en 2017 - Source : rapport d'activité 2017 de l'ACPR

(8) Source : BCE

(9) Données 2016, EC, ECS et SF uniquement

(10) Source : Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance - ACPR 2017

LE SECTEUR BANCAIRE A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON :

Cinq établissements de crédit sont installés à Saint-Pierre-et-Miquelon, dont 1 banque commerciale (la Banque Postale), 2 banques coopératives (la CEPAC et la CEIDF), et 2 sociétés de financement (la CISPMP et l'AFD). En 2016, un changement significatif a marqué le paysage bancaire de l'archipel : la fusion de la BDSMP et de la CEPAC. Depuis cette fusion, des changements de la structure du financement de l'économie s'observent. Les banques locales sont les principaux acteurs du financement de l'économie (91,5 % de l'encours brut total au 31 décembre 2017). Cependant, un renforcement des financements accordés par les banques hors place s'opère depuis 2 ans (+7,5 points de part de marché entre décembre 2015 et décembre 2017) à travers le financement de l'investissement des entreprises et des collectivités locales.

Les sociétés de financement implantées depuis longtemps sur l'archipel ont vu leur poids dans le financement de l'économie décroître ces dernières années en faveur des banques commerciales et coopératives. Mais en 2017, ces deux acteurs ont vu leurs capacités renforcées.

¹ Départements français d'Amérique : Guadeloupe, Guyane, Martinique.

LES BANQUES NON INSTALLÉES LOCALEMENT FINANCENT LA HAUSSE DE L'INVESTISSEMENT

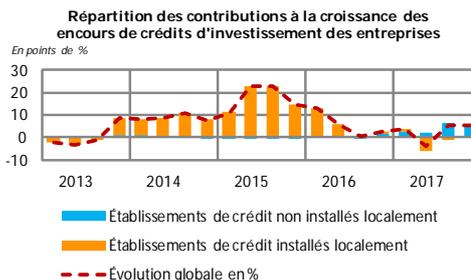
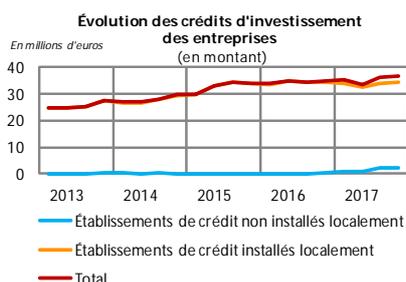
Saint-Pierre-et-Miquelon est une économie avec des contraintes fortes du fait de son isolement et de l'é étroitesse de son marché intérieur. Historiquement, le secteur privé, pourtant essentiel à la définition d'un modèle économique durable, émerge difficilement et peine à renforcer sa part dans la création de valeur ajoutée. De ce fait, la puissance publique joue le rôle de moteur de l'économie et d'initiateur dans la définition et la mise en œuvre d'un nouveau modèle porté notamment par le tourisme et l'ouverture sur l'extérieur.

Le financement de l'investissement des entreprises cherche un second souffle

Avec une économie soutenue par les administrations publiques et orientée sur son marché intérieur, le secteur privé rencontre des difficultés à se développer à Saint-Pierre-et-Miquelon. Sa bonne santé repose en grande partie sur la commande publique et la consommation des ménages, elle-même tirée par la rémunération des emplois publics. Le tissu d'entreprises est caractérisé par une prédominance de TPE et PME (les TPE représentant près de 90 % des entreprises) qui sont très fortement dépendantes de la conjoncture locale. La capacité à lever d'importants montants de financement est concentrée sur quelques entreprises. La volatilité du besoin de financement de ces acteurs peut générer de nettes variations de l'encours des crédits des entreprises.

Malgré un rebond de l'encours de leurs crédits d'investissement (+5,5 % en glissement annuel au 31 décembre 2017 contre +2,4 % au 31 décembre 2016), les entreprises affichent des difficultés à financer leurs investissements auprès du système bancaire local. Depuis deux ans, la croissance des crédits d'investissement est ainsi principalement attribuable aux établissements de crédit non installés localement (ECNIL) dont l'encours a été multiplié par 15 entre décembre 2015 et décembre 2017, pour s'établir à 2,2 millions d'euros. À l'inverse, la croissance de l'encours des crédits d'investissement des établissements de crédit installés localement (ECIL) marque le pas (+0,9 % en 2017 et +1,0 % en 2016). Ainsi en 2 ans, la part des ECNIL dans le financement de l'investissement est passée de 0,4 % à 6,0 %.

Le montant total de l'encours s'élève à 36,7 millions d'euros. Les entreprises individuelles (EI) représentent une faible part des crédits d'investissement (3,3 % au 31 décembre 2017 contre 39,0 % des entreprises). Les crédits des EI sont peu nombreux et les montants peuvent varier fortement, leur évolution est très erratique. Après une évolution négative en 2016 (-10,8 %), l'encours des crédits des EI s'inscrit en hausse (+6,1 %) en 2017 pour s'établir à 1,2 million d'euros.

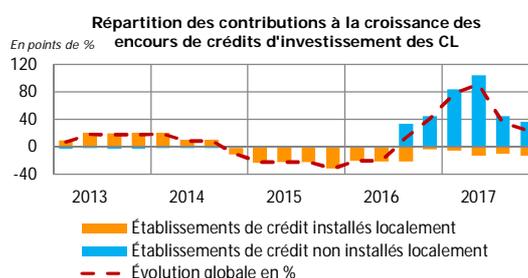
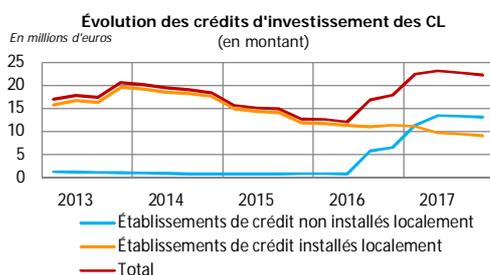


Les collectivités locales empruntent pour soutenir les secteurs ouverts sur l'extérieur

L'économie de l'archipel se caractérise par une prédominance des administrations publiques (45,3 % de la valeur ajoutée en 2015) qui soutiennent l'économie locale et emploient une grande partie de la population (49,4 %² de la population active occupée). À ce titre, l'économie locale dépend des investissements publics dont l'orientation dessine les contours de l'avenir de l'archipel. Depuis quelques années, l'orientation de l'investissement public semble œuvrer en faveur d'une ouverture de l'archipel sur l'extérieur notamment à travers les secteurs du tourisme, des transports ou encore des télécommunications.

Traduisant cette ouverture, les collectivités locales (CL) ont investi massivement dans le secteur du tourisme et des transports ces dernières années. Le financement de ces projets s'est fait par un recours important à l'emprunt bancaire. Ainsi, après deux années de baisse consécutives (-31,3 % en 2015 et -10,6 % en 2014), l'encours des crédits d'investissement des collectivités locales affiche un fort dynamisme sur deux ans (+24,3 % en 2017 et +41,3 % en 2016) et s'établit à 22,2 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Depuis près de deux ans, un changement de structure s'est opéré dans le financement de l'investissement des CL : la croissance, qui était historiquement portée par les établissements de la place, doit désormais son dynamisme aux ECNIL : entre décembre 2015 et décembre 2017, leur encours a été multiplié par 15 tandis que celui des ECIL a diminué de 23,2 %. En mars 2017, pour la première fois, la part des ECNIL dans le financement de l'investissement des collectivités locales est devenue supérieure à celle des ECIL. Au 31 décembre 2017, les ECNIL représentent 59,1 % des crédits d'investissement des CL.



² Insee : données de 2015.

UN CODE DES EXONERATIONS DOUANIÈRES POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

À Saint-Pierre-et-Miquelon, un code des exonérations douanières permet de soutenir certains secteurs de l'économie notamment ceux de la pêche, de la transformation des matières premières ou encore des transports. Ces exonérations contribuent à réduire les coûts de production des entreprises et leur permettent de gagner en compétitivité. En 2017, les exonérations représentent 4,7 % de l'encours des crédits aux entreprises (soit 2,3 millions d'euros). Les montants exonérés sont en hausse (+26,3 %) portés par une hausse des exonérations de biens d'équipement.

Traduisant une volonté d'aide à l'investissement des entreprises, les exonérations sont principalement orientées sur les biens d'équipement des entreprises (75,1 % du montant total des exonérations, soit 1,7 million d'euros) et intermédiaires (14,1 %, soit 0,3 million d'euros). Les biens de consommation représentent une part plus faible des exonérations (10,7 %, soit 0,2 million d'euros).

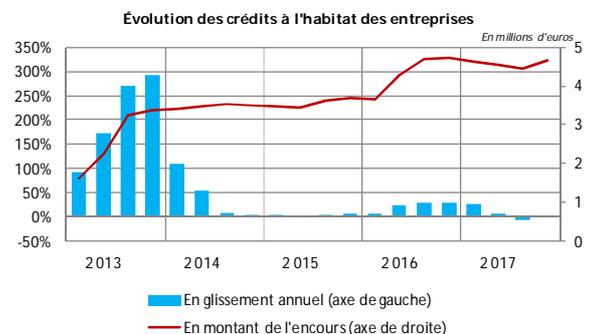
UN MARCHÉ IMMOBILIER CONTRAINT QUI S'ESOUFFLE

L'insularité de Saint-Pierre-et-Miquelon et ses caractéristiques, telles que le recul de la population, l'économie principalement administrée et la mobilité géographique des salariés, font de l'immobilier un marché avec de nombreux enjeux. Ce marché essentiel à l'économie doit notamment faire face à des contraintes administratives (présence ou non d'un notaire sur l'archipel ou encore absence de politique du logement et d'un observatoire du logement) et climatiques (les travaux de construction et de rénovations extérieures s'arrêtant pendant l'hiver).

Ralentissement du financement de l'immobilier des entreprises

Malgré l'étroitesse de l'archipel et du marché immobilier, Saint-Pierre-et-Miquelon possède un nombre important de Sociétés civiles immobilières (120 SCI au 31 décembre 2017 soit 19,2 % du total des entreprises).

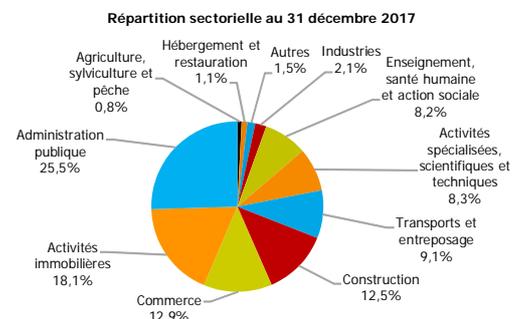
Le financement de l'immobilier des entreprises n'est porté que par les établissements de crédit de la place. Au 31 décembre 2017, l'encours des crédits à l'habitat des entreprises s'inscrit en baisse (-1,5 %) pour s'établir à 4,7 millions d'euros.



ANALYSE SECTORIELLE

Les risques déclarés au SCR (cf. encart méthodologique infra) s'établissent à 103,9 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les administrations publiques représentent 25,5 % de l'encours, l'économie de l'archipel étant très fortement soutenue par la sphère publique. Les activités immobilières représentent le second encours le plus important de l'archipel (18,1 %). Le commerce s'affirme comme l'un des secteurs moteurs de l'économie (11,4 % de la VA en 2015). Pour la première fois cette année, l'encours du commerce (12,9 % de l'encours total) est devenu supérieur à celui du secteur de la construction (12,5 %).

En 2017, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques a fortement progressé (+94,7 %) à 8,6 millions d'euros en raison de projets importants portés pour le compte des collectivités locales.

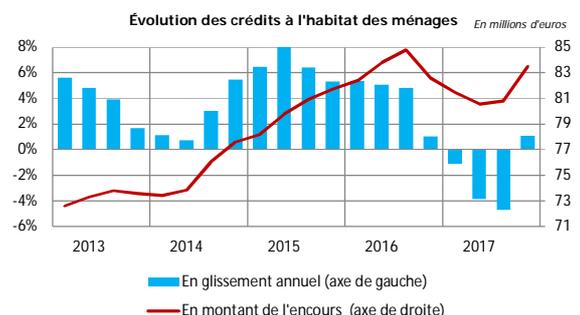


Fortement contraint, le financement de l'immobilier des ménages est peu dynamique

Le marché immobilier local se heurte à plusieurs contraintes : un parc vieillissant (72,7 % des logements datant d'avant 1990), une décroissance lente mais régulière de la population (6 021 habitants³, soit -0,3 % en moyenne par an depuis 1999), la fin du mouvement de décohabitation (diminution du nombre moyen d'individus par ménage à 2,3), un taux de propriétaires élevé (76,8 % des ménages). Le marché est aussi caractérisé par une part importante d'autoconstruction et une majorité de constructions faites en bois, permettant ainsi aux ménages de réduire les coûts de l'acquisition immobilière.

Traduisant ces contraintes, le marché affiche une croissance peu dynamique depuis 2 ans (+1,1 % de croissance en glissement annuel) et le montant total des encours s'établit à 83,5 millions d'euros au 31 décembre 2017. Parallèlement, les importations de bois, charbon de bois et ouvrage en bois diminuent (-18,6 % en valeur⁴) en 2017. Le financement de l'habitat est historiquement porté par les banques locales (99,3 % des encours des ménages en 2017).

Trois établissements locaux disposant exclusivement d'une antenne sur l'archipel ont dominé le marché immobilier pendant de nombreuses années avant que 2 d'entre eux fusionnent, puis soient repris par un groupe bancaire



³ Insee : données de 2015.

⁴ Données issues de Sydonia (Portail déclaratif des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon).

hexagonal. Cependant, le troisième établissement, la CISPM, demeure l'un des deux derniers établissements de crédit des Outre-mer non adossé à un groupe bancaire.

Le cout du crédit à l'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon affiche les mêmes niveaux et suit la même évolution que celui des DFA. Ainsi au 31 octobre 2017, le taux moyen pondéré pour les crédits à l'habitat des ménages s'établit à 2,1 % (contre 1,9 % en Martinique et 1,7 % en France métropolitaine).

DES CHANGEMENTS MAJEURS DE LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

Pour financer leur cycle d'exploitation, les entreprises ont besoin de liquidités qu'elles peuvent obtenir par différents mécanismes. À Saint-Pierre-et-Miquelon, les entreprises disposent davantage de dépôts à vue liés à des délais de paiement favorables et ont ainsi de moins en moins recours aux crédits de trésorerie. Le financement de leur activité est assuré à la fois par des crédits de trésorerie et des découverts.

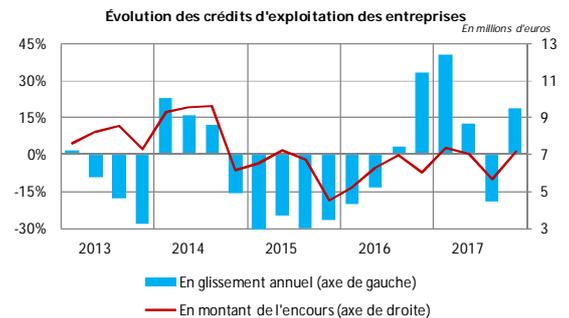
Des évolutions structurelles dans le financement de l'activité des entreprises

Sur 10 ans, le financement de l'activité des entreprises par des crédits d'exploitation s'inscrit en baisse (-9,4 % par an en moyenne) principalement du fait d'un recul des crédits de trésorerie (-8,9 % par an en moyenne).

Or, cette diminution est concomitante avec un allongement des délais de paiement moyens des entreprises observés sur Saint-Pierre-et-Miquelon⁵. Ainsi, entre 2007 et 2016, les délais fournisseurs ont augmenté (+3,8 % par an en moyenne) pour s'établir à 72 jours en 2016 tandis que les délais clients ont diminué (-4,2 % en moyenne par an) pour s'établir à 44 jours. Ces tendances peuvent expliquer, au moins partiellement, la réduction de l'encours global de crédit à court terme aux entreprises qui est observé sur l'archipel.

Malgré leur cout supérieur, par rapport aux crédits d'exploitation, une part non négligeable des entreprises privilégient un financement de leur trésorerie par des découverts (37,2 % de l'encours des crédits d'exploitation). Ce type de financement étant plus souple et moins contraignant pour les entreprises.

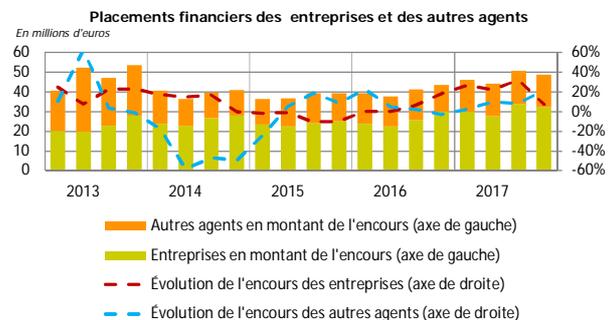
Le montant des crédits d'exploitation s'établit à 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ils sont principalement octroyés par les établissements de la place. Les entrepreneurs individuels bénéficient de 16,6 % des crédits d'exploitation.



Les entreprises favorisent les dépôts à vue, placement liquide et flexible

L'insularité de Saint-Pierre-et-Miquelon et les couts d'approvisionnement qu'elle génère conduisent les entreprises à anticiper leurs besoins de trésorerie. Ainsi, en lien avec la réduction des délais clients et l'augmentation des délais fournisseurs, les dépôts à vue des entreprises ont augmenté en 10 ans (+5,7 % par an en moyenne) pour s'établir à 31,1 millions d'euros à la fin 2017.

Les entreprises ont adopté un comportement d'optimisation de leurs placements financiers. L'environnement actuel de taux bas les a incitées à se détourner des placements liquides ou à court terme qui ont nettement décliné en 10 ans (-10,9 % en moyenne par an) pour s'établir à 1,1 million d'euros. Les entreprises favorisent largement les dépôts à vue (96,7 % des actifs totaux au 31 décembre 2017) qui leur permettent de disposer d'actifs liquides pour financer leur cycle d'exploitation.



Les actifs des autres agents (administrations publiques locales, centrales, de sécurité sociale et les institutions sans but lucratif au service des ménages) affichent une tendance baissière depuis 10 ans (-5,7 % par an en moyenne). Cependant en 2017, conjointement avec un recours à l'emprunt des collectivités locales pour financer leurs investissements, les actifs des autres agents rebondissent (+21,8 %) à 16,8 millions d'euros.

LA RÉPARTITION DES CRÉDITS ENTRE LES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES ET LES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Pour la distinction entrepreneurs individuels (EI) et sociétés non financières (SNF), se référer à l'encart méthodologique infra.

Au 31 décembre 2017, les entrepreneurs individuels représentent 39,0 % des entreprises de l'archipel, cependant ceux-ci ne bénéficient que de 5,4 % des crédits d'exploitation et d'investissement, soit 2,4 millions d'euros. La faiblesse des niveaux d'encours observés peut s'expliquer, en partie, par leur petite taille et le volume d'activité moins élevé qui en résulte, ne leur demandant pas en général d'effectuer d'importants investissements.

Sur un an, les entrepreneurs individuels ont vu leurs encours de crédit diminuer de 25,2 %, portés par une baisse de l'encours des crédits d'exploitation (-42,3 %) qui s'établit à 1,2 million d'euros (soit 49,7 % du total de leur encours). À l'inverse, les crédits d'investissement marquent une hausse (+6,1 %) pour s'établir à 1,2 million d'euros (soit 50,3 % du total de leurs encours).

La répartition des encours de crédit d'exploitation et d'investissement est orientée principalement vers les SNF (94,6 % du total des encours pour 61,0 % des entreprises). Les encours de crédits des SNF sont en hausse sur un an (+10,2 %) tirés par une augmentation conjointe des crédits d'exploitation (+50,5 %) à 6,0 millions d'euros (14,4 % de leur encours) et des crédits d'investissement (+5,4 %) à 35,5 millions d'euros (soit 85,6 % du total des encours des SNF).

⁵ Les délais de paiement sont estimés à partir d'un échantillon d'une trentaine de microentreprises et de PME. Cf. le rapport annuel des *Délais de paiement* pratiqués par les entreprises et les organismes publics des départements d'outre-mer publié par l'IEDOM en juillet 2018.

DES MÉNAGES CONSOMMATEURS QUI CHERCHENT LA RÉMUNÉRATION

Les revenus disponibles des particuliers font l'objet d'un arbitrage entre les besoins de consommation à court terme et les placements rémunérateurs qui immobilisent leurs liquidités. Les ménages de l'archipel soutiennent un niveau de consommation élevé soit par des liquidités principalement détenues sous forme de dépôts à vue, soit par des crédits à la consommation, moins coûteux en moyenne que le recours à des découverts. Le reste des actifs des ménages est alloué en faveur d'une épargne de long terme, moins liquide mais plus rémunératrice que les autres placements à court terme.

Un modèle construit sur la consommation qui dynamise les crédits à la consommation

L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon est tournée sur son marché intérieur et la consommation des ménages est l'un des principaux moteurs de l'économie. Elle représente 61,3 % du PIB en 2015 (contre 52,0 % en France métropolitaine⁶). Malgré un niveau des prix plus élevé que dans l'Hexagone, la prévalence de l'administration publique, l'indexation des salaires qui en découle et la dépendance de nombreuses activités à la commande publique expliquent en partie cette situation.

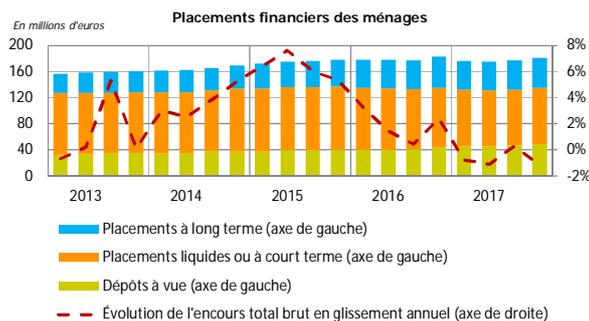
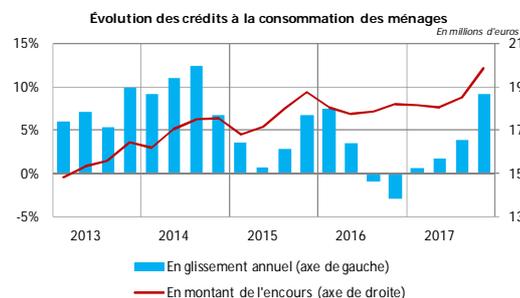
Soutenant ce modèle construit sur la consommation, les crédits à la consommation augmentent à un rythme très soutenu depuis 10 ans (+8,4 % par an en moyenne). Ils s'établissent à 19,8 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit 3 294 euros par habitant en moyenne contre 1 291 euros par habitant en moyenne dans les DFA.

La majeure partie des prêts à la consommation est composée de crédits de trésorerie (98,9 %) dont le taux est plus avantageux (taux moyen pondéré en octobre 2017 de 4,2 %) que celui des découverts (taux moyen pondéré de 13,6 % en octobre 2017) qui représentent quant à eux une part marginale des crédits à la consommation (1,1 %). Au cours de la dernière décennie, le différentiel d'intérêt entre ces deux types de financement explique, en partie, la croissance des crédits de trésorerie (+8,9 % par an en moyenne) et la baisse des découverts (-8,1 % par an en moyenne).

Les actifs financiers des ménages répartis entre des avoirs disponibles et des placements de long terme plus rémunérateurs.

Depuis 10 ans, l'évolution des placements des ménages montre une recherche d'équilibre entre la meilleure rémunération possible et le besoin de liquidité à court terme, notamment pour financer la consommation. Les ménages se sont progressivement tournés vers l'épargne de long terme (+11,3 % par an en moyenne sur 10 ans) plus rémunératrice que les placements liquides ou à court terme (-2,3 % par an en moyenne) et vers les dépôts à vue (+5,8 % par an en moyenne), très liquides.

La hausse de l'épargne à long terme traduit un comportement d'optimisation des ménages qui privilégient notamment la rémunération la plus favorable. Cette augmentation est attribuable aux plans épargne logement (+23,3 % par an en moyenne sur 10 ans pour un taux de rémunération de 1,0 % depuis le 1^{er} août 2016) et aux contrats d'assurance-vie (+13,4 % par an en moyenne), en général plus rémunérateurs que les placements liquides ou à court terme. En effet, dans un contexte actuel de taux bas, un déclin de l'encours des placements indexés sur les taux du marché s'observe (-13,3 % en moyenne sur 10 ans).



ENCART MÉTHODOLOGIQUE

- L'ensemble des données concerne des encours. Sauf mention contraire, en particulier les données sectorielles qui sont issues du SCR (déclaration de leurs encours de crédit par les établissements bancaires auprès du Service central des risques de la Banque de France), elles sont issues des déclarations SURFI (Système unifié de reporting financier) des établissements de crédit.
- Quand cela est précisé, les données peuvent être issues des SCR de la Banque de France qui ont un référentiel plus restreint que celles issues de SURFI, ne prenant en compte notamment que les crédits consentis à des personnes morales et ayant un encours supérieur à 25 000 euros.
- Les crédits présentés dans cette note concernent ceux accordés à l'ensemble des agents économiques présents sur le territoire, soit par les établissements de crédit disposant d'une implantation locale significative (établissements installés localement dits ECIL), soit ceux n'en détenant pas (établissements de crédit non installés localement dits ECNIL). Les actifs présentés sont ceux déposés par l'ensemble des agents économiques auprès des ECIL.
- Les données de l'épargne de long terme ne sont pas exhaustives, car elles n'incluent que les encours des contrats d'assurance-vie souscrits par l'intermédiaire des banques installées localement (ECIL) et ne comprennent pas en particulier les actifs placés directement auprès de compagnies d'assurance.
- Les entrepreneurs individuels (EI) regroupent les formes juridiques : artisans, commerçants, officiers publics ou ministériels, professions libérales, exploitants agricoles, agents commerciaux, associés gérants de société et (autres) personnes physiques. Les sociétés non financières regroupent toutes les autres entreprises ayant une activité non financière.
- Dans les données issues de SURFI, les données des entrepreneurs individuels sont réparties entre les catégories « entreprises » et « ménages » : les crédits à l'habitat et les comptes ordinaires débiteurs sont comptabilisés dans les crédits aux particuliers, alors que les autres crédits apparaissent dans la catégorie des entreprises. Quant aux actifs des entrepreneurs individuels, ils sont comptabilisés dans les données des ménages.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : H. MARION – Responsable de la rédaction : C. VULIN
Éditeur et imprimeur : IEDOM - Achevé d'imprimer : novembre 2018

⁶ Insee : données de 2015